

## FICHE D'INSCRIPTION pour les personnes mineures

### Le PARENT ou TUTEUR:

Je soussigné(e) - père, mère, tuteur légal

Madame

Monsieur

Nom et prénom : .....

Date de naissance (jour/mois/année) : .....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Profession : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

J'autorise la Médiathèque de Vierzon à m'envoyer des informations à caractère culturel par mail.

J'autorise la Médiathèque de Vierzon à m'envoyer des informations à caractère culturel par SMS.

### autorise l'inscription du ou des MINEUR(S)

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance (jour/mois/année) : .....

Lieu de naissance : .....

Établissement scolaire et classe.....

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance (jour/mois/année) : .....

Lieu de naissance : .....

Établissement scolaire et classe.....

## **Extraits du règlement intérieur de la médiathèque**

### **L'accès à la médiathèque**

Il est libre et gratuit. Sont mis à disposition des personnes entrant dans la médiathèque des livres, revues, tables pour travailler, wifi... Toute personne peut assister à nos actions culturelles : spectacles, conférences, etc.

### **Les emprunts**

L'emprunteur majeur est responsable des documents qu'il emprunte. Dans le cas d'un emprunteur mineur, c'est son parent ou autre tuteur légal qui endosse cette responsabilité. Si un emprunteur abîme ou perd un document, il devra soit le remplacer soit le rembourser au prix forfaitaire.

Attention : pour des raisons juridiques, les DVD de la médiathèque ne peuvent être rachetés, et l'équipe de la médiathèque ne pourra accepter aucun DVD en remplacement d'un document perdu. Par conséquent, un DVD perdu ou abîmé ne peut qu'être remboursé.

### **Les services numériques**

Pour utiliser un poste internet, les enfants de 8 ans ou moins doivent être accompagnés d'un adulte.

Les enfants entre 9 ans et 14 ans (révolus) sont autorisés, si c'est pour un travail scolaire, à utiliser un ordinateur sans être accompagnés par un adulte.

### **Le comportement à adopter dans la médiathèque**

Pour fréquenter la médiathèque, les enfants de moins de 9 ans doivent être accompagnés d'une personne de 15 ans ou plus.

Il n'est pas autorisé de parler fort ni de téléphoner dans la médiathèque.

Les usagers doivent respecter la propreté des lieux.

Un espace détente, à l'entrée de la médiathèque, est prévu pour les personnes souhaitant manger et boire. Il n'est pas autorisé de manger ni boire ailleurs que dans cet espace.

Un comportement courtois est demandé aux utilisateurs de la médiathèque.

**Date:**

**Signature:**